

Conseil Communautaire du 16 janvier 2024 : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT.

Monsieur le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- conclusion d'un marché de vérifications réglementaires pour les bâtiments et équipements de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse avec la société DEKRA Industrial SAS, pour une durée de 3 ans. Le montant du marché s'élève à 6 006 € HT pour les missions ayant une périodicité d'un an maximum, et 2 720 € HT pour les missions ayant une périodicité supérieure à un an,

- remise d'un abonnement adulte complet d'un an à la médiathèque du Pays de Lapalisse à Mme Sandrine GUILLON de Cusset, lauréate du concours du Calendrier des Vérités 2023,

- signature des Avenants N°1 et 2 pour la mise à jour du patrimoine concernant l'assurance « dommage aux biens » - Lot 1 – de la Société SMACL ; la superficie des bâtiments communautaires passe de 14 419 m² à 15 820 m², soit 1 401 m² de plus, avec un impact financier de 2 185,60 €.